



# Taxe apprentissage 2022

Campagne des ingénieurs ECAM

Auteur : François-Régis Prince

Formation :

UE : Taxe apprentissage

Version : V1

Date : 17/03/2022



# Equipe Taxe Apprentissage (ETA)

Noms	Fonction
Audrey Baltzli	ECAM responsable relations école entreprises
François-Régis Prince (L78)	Responsable de l'équipe TA des relanceurs
Yves Gambin (L69)	Ancien responsable grand vérificateur de la base de données PEGASE

# Organisation

Ecole	Association
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Met en place la stratégie générale</li> <li>• Organise les mailings (Entreprises, Anciens, Parents)</li> <li>• Relance :               <ul style="list-style-type: none"> <li>◦ Des Groupes industriels</li> <li>◦ Les Entreprises employant des alternants, des stagiaires ou des parents d'élèves, et sans ECAM</li> <li>◦ Les Fournisseurs et les Clients de l'Ecole</li> </ul> </li> <li>• Met à jour les fiches-entreprises dans le CRM* PEGASE</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Établit, à partir du fichier PEGASE, la liste des Entreprises à relancer et, en liaison avec l'Ecole, la répartition Ecole/Alumni</li> <li>• Relance essentiellement les Entreprises employant au moins un ingénieur ECAM</li> <li>• Analyse, avec l'Ecole, les résultats de la campagne</li> </ul>

\* Customer Relationship Management = gestion de la relation client

# Quelques chiffres

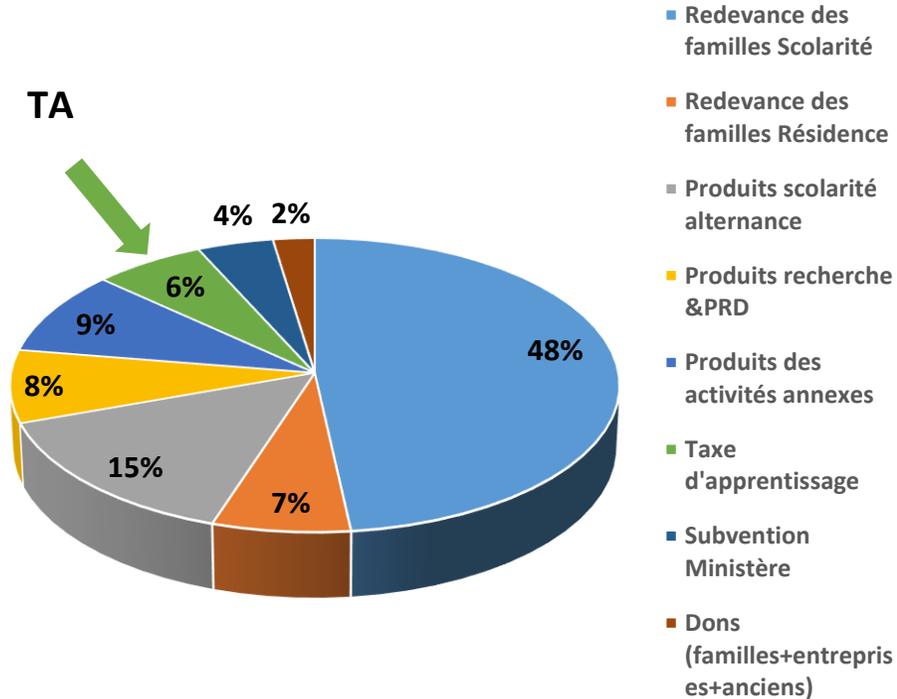
Nature	Quantité	Répartition
Entreprises à démarcher 2022	2 584	61,5 % par l'école <b>38,5 % par les anciens</b>
Collecte 2018	633 749 €	Contribution école : 46 % <b>Contribution des anciens : 44 %</b> Nouveaux verseurs : 10 %
Collecte 2019	729 921 €	Contribution école : 48 % <b>Contribution des anciens : 38 %</b> Nouveaux verseurs : 14 %
Collecte 2020	580 390 €	Contribution école : 54,6 % <b>Contribution des anciens 32,6 %</b> Nouveaux verseurs : 12,8 %
Collecte 2021	674 432 €	Contribution école : <b>43,7 %</b> <b>Contribution des anciens 32,3 %</b> Nouveaux verseurs et non relancés : <b>24 %</b>

# Résultats des dernières campagnes (€)

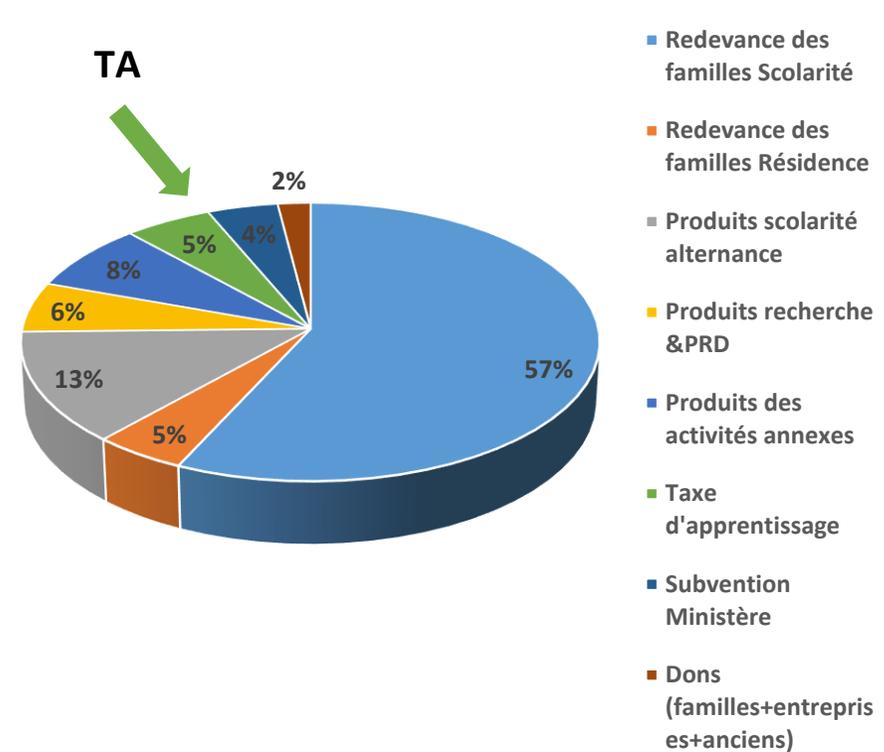
	<b>2021</b>	<b>2020</b>	<b>2 019</b>
OC non affectés	<b>674 432</b>	<b>581 910</b>	<b>131 356</b>
CRCI Auvergne R.A.			<b>7 175</b>
ASP / OCTALIA			<b>122 423</b>
autres (dont frais de gestion)			<b>1 758</b>
fonds affectés			<b>598 565</b>
nb versements	<b>685</b>	<b>608</b>	<b>872</b>
versement moyen	<b>985</b>	<b>957</b>	<b>686</b>
nb entités verseuses	<b>440</b>	<b>474</b>	<b>715</b>
versement moyen ent.	<b>1 533</b>	<b>1224</b>	<b>837</b>
<b>Total collecté</b>	<b>674 432</b>	<b>581 910</b>	<b>729 921</b>

# Contribution de la TA au budget de l'ECAM Lyon

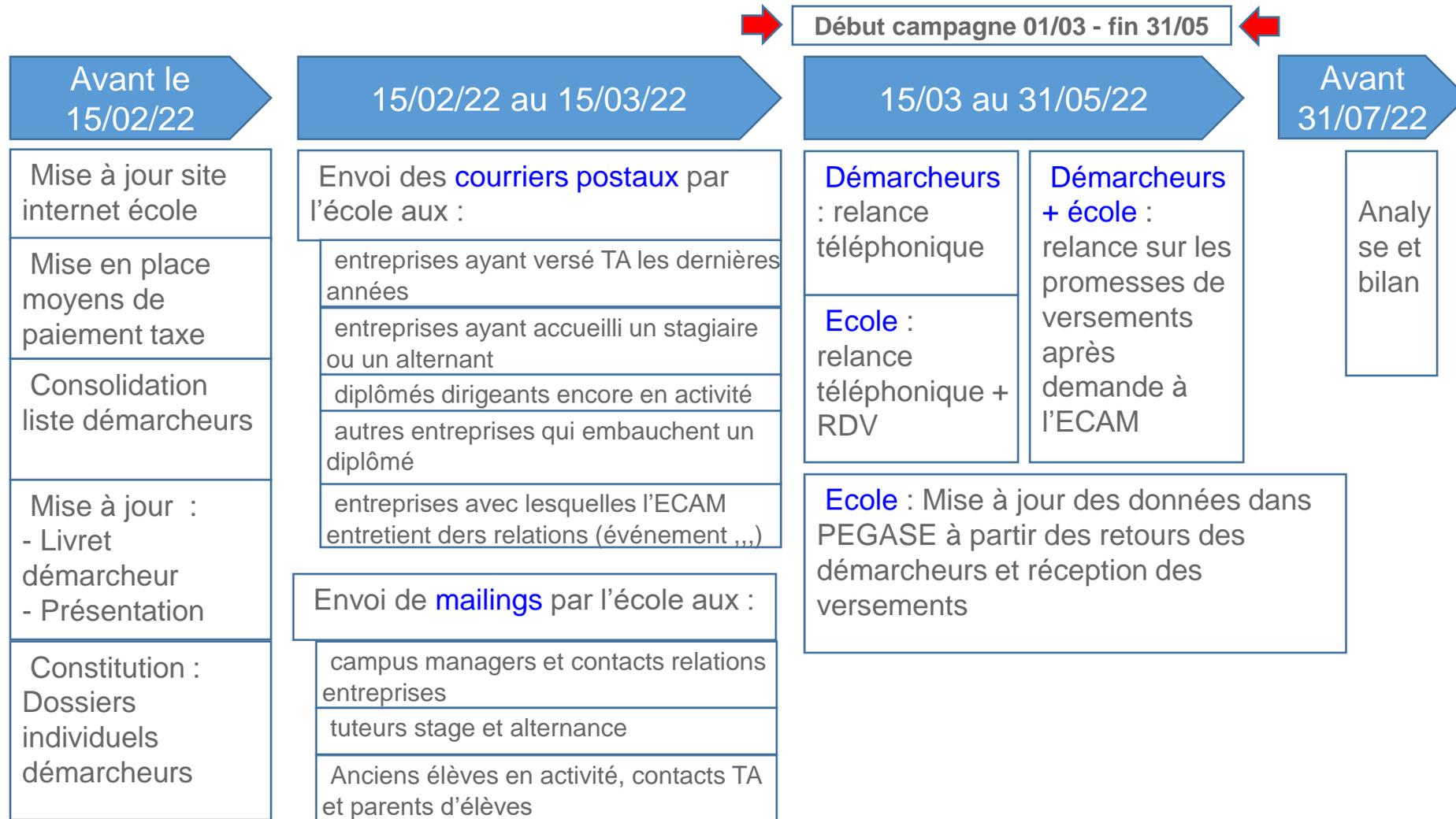
Année 2018 – 2019 : 12,5 M€



Année 2019 – 2020 : 13,4 M€



# Calendrier collecte 2022



# Nouveauté de cette année ...

- ▶ Mise en place d'une **interface web connectée à PEGASE** pour que chaque démarcheur accède directement à ses fiches et y note ses retours
  - ▶ Tutoriel disponible sur le site de l'association
  - ▶ Envoi à tous d'un login et d'un mot de passe individualisé
    - ▶ Chacun voit uniquement ses fiches
  - ▶ **La mise à jour se fait donc en ligne**
    - ▶ Les champs modifiables apparaissent clairement (en jaune) et peuvent être sauvegardés chaque fois
  - ▶ Plus d'envoi de fiches modifiées puisqu'elles sont disponibles par l'équipe taxe en permanence
  - ▶ Impression possible des fiches sur format pdf pour support de travail uniquement.
- ▶ Ce système est proposé mais en cas de difficultés l'ancien système de l'envoi des fiches sous word (donc modifiable) est maintenu, il suffit de le signaler
- ▶ Présentation de nouvelle fiche

PS : fiche aussi dans le « livret démarcheur » <https://relances-tax.e.cam.fr/>

# Assujettis/non assujettis à la taxe

- ▶ **Sont assujetties à la taxe d'apprentissage**, les entreprises qui remplissent les conditions suivantes :
  - ▶ avoir au moins 1 salarié,
  - ▶ être domiciliées ou établies en France
  - ▶ être soumises à l'IS (Impôts sur les Sociétés) ou à l'IR (Impôt sur le Revenu) au titre des BIC (Bénéfices Industriels et Commerciaux).
- ▶ **Ne sont pas assujettis à la taxe d'apprentissage :**
  - ▶ Les associations loi 1901 non passibles de l'impôt sur les sociétés,
  - ▶ L'État et les collectivités locales, les Établissements publics,
  - ▶ Les sociétés et autres personnes morales ayant pour objet exclusif les divers ordres d'enseignement
  - ▶ Les personnes imposées au titre des bénéfices non commerciaux



# Pourquoi soutenir l'ECAM

## ECAM LaSalle

### POURQUOI NOUS SOUTENIR

Ecole d'ingénieurs créée en 1900, ECAM LaSalle a pour ambition de former une génération engagée, pour construire le monde de demain en mettant les technologies au service d'un avenir durable.

- ◆ **EXIGENCE** scientifique et technique
- ◆ **VALEURS** humaines et sociétales
- ◆ **OUVERTURE** sur le monde



Pour former les ingénieurs qui mettront en œuvre les changements, en lien avec les transitions énergétique et numérique notamment, nous investissons régulièrement dans des **équipements de pointe au service de la pédagogie.**

La taxe d'apprentissage que nous percevons contribue significativement à leur financement. Elle constitue un soutien essentiel pour notre école.

### COMMENT SERA UTILISÉ VOTRE VERSEMENT ?

Cette année, nos chantiers prioritaires concernent 2 pôles d'enseignement et de recherche avec la création de nouveaux espaces.

#### NUMÉRIQUE

- ◆ 1 salle modulable pour les projets
- ◆ Des salles pour les TPs en électronique, automatique, robotique industrielle et régulation
- ◆ 1 atelier de maintenance et de prototypage électronique
- ◆ 1 lieu dédié aux projets d'expérimentation de robotique mobile et de service

#### ENERGÉTIQUE

- ◆ 1 plateau TP et projets mécaniques
- ◆ 1 plateau TP génie électrique (bancs pédagogiques pour les TP moteurs et contrôle des machines électriques)
- ◆ 1 salle de calcul dédiée à la simulation numérique

# Modalités de versement

Site ECAM taxe :

<https://www.ecam.fr/entreprises/soutenir-ecam-lyon/taxe-dapprentissage/>

1/ Calculer le montant de la TA 2022 (0,68 % de la masse salariale brute de 2021

2/ Effectuer le versement

**AVANT LE 31 MAI 2022**

- par carte bancaire : sur le site
- Par chèque : ordre ECAM LaSalle (adresse sur le site)
- Par virement : coordonnées sur le site

3/ Demandez votre reçu libératoire en complétant le formulaire sur [ta.ecam.fr](https://ta.ecam.fr)

**Taxe d'apprentissage**  
0,68% de la masse salariale brute 2021

87% APPRENTISSAGE

URSSAF

Déclaration DSN

13% SOLDE  
DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE  
versé en direct  
à/aux établissement(s) de votre choix

ECAM LaSalle est habilitée  
à recevoir ce solde  
Code UAI : 0690194L

Simulation possible sur <https://ta.ecam.fr>

# Fonctionnalités de l'annuaire AIE 1/2

- ▶ PEGASE outil CRM de l'ECAM et AIE sont 2 bases de données
  - ▶ gérant chacune des fonctionnalités spécifiques,
  - ▶ Reposant sur un annuaire des anciens synchronisé entre les deux bases
- ▶ Les fiches PEGASE remises au démarcheur donnent une photo à l'instant « t » des informations
- ▶ Tous les démarcheurs appartiennent au groupe « Taxe Apprentissage » pour la durée de la campagne
- ▶ Des fonctionnalités spécifiques sont proposées outre l'accès à l'annuaire donc

# Fonctionnalités de l'annuaire AIE 2/2

Retour en administration

## Équipe Taxe Apprentissage

Pour l'ECAM Lyon

Membres du groupe (5)



Accueil

Liens utiles

Événements

Documents

Localisation

Photothèque

Forum de discussion

Raccourci ANNUAIRE Recherche Avancée par (mots clés - entreprises - promo - nom ...) \* Connexion obligatoire

TOUS LES MEMBRES

# Quelques informations pratiques

- ▶ Certains auront **un peu plus de fiches que demandé**. C'est parce que, cette année, nous avons décidé de distribuer, pour une meilleure compréhension, plusieurs fiches pour un même Groupe, y compris certaines estampillées « ne pas démarcher ».
- ▶ Nous avons retiré les fiches des **entreprises ayant déjà versé leur TA 2022**. Pour les démarcheurs de l'année dernière :
  - ▶ sur le site de l'AIE le fichier [Fiches demarchees en 2021 et qui ont deja versé en 2022 au 13 mars 2022.pdf](#)
- ▶ L'Ecole a reçu des **promesses de versement** de certaines entreprises. Les fiches concernées ont été distribuées.
  - ▶ Voir sur le site de l'AIE le fichier [Promesses 2022 au 13 mars 2022.pdf](#)
- ▶ Autant que faire se peut il faut profiter du contact avec l'entreprise pour **faire le point sur les ingénieurs ECAM-Lyon en poste** dans l'entreprise. Certes nous travaillons pour l'Ecole avec la TA mais **ne nous privons pas de l'aide que nous pouvons apporter à l'Association** en l'aidant à tenir à jour son fichier des ingénieurs ECAM-Lyon.
- ▶ Il me semble qu'**une bonne pratique de la relance** est de, avant toute chose, appeler un Ancien en poste (la plupart indique un n° de portable sur l'annuaire du site AIE) pour discuter un peu avec lui avant d'appeler, éventuellement, une personne en charge de la TA. Notre rôle est, bien sûr, de contacter les décideurs ou les facilitateurs mais il est aussi, et surtout, d'**activer le « réseau » ECAM-Lyon** pour qu'il agisse à l'intérieur des entreprises